

RAKU® TOOL EP-2305 Resin

Date de révision: 05.11.2020

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

RAKU® TOOL EP-2305 Resin

UFI: 5WC6-T0SM-T00V-J1JN

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Matériau pour modélisme

Utilisations déconseillées

Pas de données disponibles pour le mélange.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Suter Kunststoffe AG
 Rue: Aefligenstrasse 3
 Lieu: CH-3312 Fraubrunnen
 Téléphone: +41 (0)31 763 60 60
 e-mail: info@swiss-composite.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse
 En cas d'urgence: 145 - de l'étranger: + 41 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

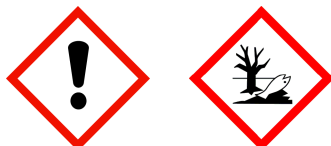
Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, éther diglycidique du bisphénol A;
 bisphénol-F-épichlorhydrine;
 anhydride maléique

Mention Attention
d'avertissement:

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.



RAKU® TOOL EP-2305 Resin

Date de révision: 05.11.2020

Page 2 de 11

P333+P313
P501En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.**2.3. Autres dangers**

Aucun à notre connaissance

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mélange composé des substances citées ci-après avec additifs non dangereux.

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
1675-54-3	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, éther diglycidique du bisphénol A			40 - < 45 %
	216-823-5	603-073-00-2	01-2119456619-26	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H317 H411			
9003-36-5	bisphénol-F-épichlorhydrine			10 - < 15 %
	500-006-8		01-2119454392-40	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H317 H411			
90529-77-4	1,2,3-propanetriol, éther glycidique			5 - < 10 %
	292-011-4			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			
108-31-6	anhydride maléique			< 0,1 %
	203-571-6	607-096-00-9	01-2119472428-31	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1A, STOT RE 1; H302 H314 H318 H334 H317 H372 EUH071			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques et facteurs M

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques et facteurs M		
1675-54-3	216-823-5	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, éther diglycidique du bisphénol A	40 - < 45 %
	Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - 100		
108-31-6	203-571-6	anhydride maléique	< 0,1 %
	Skin Sens. 1A; H317: >= 0,001 - 100		

Information supplémentaire

aucune/aucun

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
Évacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.**Après inhalation**Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.
En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.**Après contact avec la peau**Laver abondamment à l'eau/au savon.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

RAKU® TOOL EP-2305 Resin

Date de révision: 05.11.2020

Page 3 de 11

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Appeler immédiatement un médecin.

NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de données disponibles pour le mélange.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), Extincteur à sec, Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

aucune/aucun

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Assurer une aération suffisante.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Protéger des radiations solaires directes.

Conseils pour le stockage en commun

Matières incompatibles: alcalies (bases), Amines, Alcools



RAKU® TOOL EP-2305 Resin

Date de révision: 05.11.2020

Page 4 de 11

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver à des températures comprises entre 5°C et 40°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
108-31-6	Anhydride maléique	-	1		VLE (15 min)	
471-34-1	Calcium (carbonate de)	-	10		VME (8 h)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
1675-54-3	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, éther diglycidique du bisphénol A			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	12,25 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	12,25 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	8,33 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	8,33 mg/kg p.c./jour
9003-36-5	bisphénol-F-épichlorhydrine			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	104,15 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	29,39 mg/m ³
108-31-6	anhydride maléique			
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	0,8 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,04 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,4 mg/m ³


RAKU® TOOL EP-2305 Resin

Date de révision: 05.11.2020

Page 5 de 11

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
1675-54-3	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, éther diglycidique du bisphénol A	
Eau douce		0,006 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,018 mg/l
Eau de mer		0,0006 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,996 mg/kg
Sédiment marin		0,0996 mg/kg
Intoxication secondaire		11 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,196 mg/kg
9003-36-5	bisphénol-F-épichlorhydrine	
Eau douce		0,003 mg/l
Eau de mer		0,0003 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,294 mg/kg
Sédiment marin		0,0294 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,237 mg/kg
108-31-6	anhydride maléique	
Eau douce		0,04281 mg/l
Eau de mer		0,004281 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,334 mg/kg
Sédiment marin		0,0334 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		44,6 mg/l
Sol		0,0415 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures d'hygiène

- Ne pas inspirer les vapeurs.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux.

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées pour un contact prolongé, direct (recommandation: Indice de protection 6, correspondant au temps de perméation (durée d'utilisation) > 480 minutes d'après EN 374) :

caoutchouc butyle (butyle) avec une épaisseur minimum de 0,7mm, tels que les gants de protection <Butoject 898> de la société KCL.

Caoutchouc nitrile (nitrile) avec une épaisseur de 0,4 mm : tels que les gants de protection <Camatril Velours 730> de la société KCL.

A cause de la grande variation de modèles, il est important d'observer la notice d'instructions des fabricants de gants.

Les indications données font référence à des informations fournies par les fabricants de gants, ou elles sont déduites par voie analogique à partir des données de produits similaires. Attention: en pratique, la durée d'utilisation journalière des gants contre risques chimiques peut varier considérablement, voire diminuer en fonction des différentes grandeurs d'influence telle que la température, par rapport au temps de perméation défini d'après EN 374.


RAKU® TOOL EP-2305 Resin

Date de révision: 05.11.2020

Page 6 de 11

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.
Chaussures de protection.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
En cas de traitement par pulvérisation, utiliser une protection respiratoire individuelle à adduction d'air avec apport d'air frais ou (seulement à court terme) un filtre combiné A2-P2.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Pâte	
Couleur:	Apricot	
Odeur:	non déterminé	
pH-Valeur:		non déterminé

Modification d'état

Point de fusion:		non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		> 200 °C
Point d'éclair:		non déterminé

Inflammabilité

solide:		non déterminé
gaz:		non déterminé

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas explosif.

Température d'inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		> 200 °C

Propriétés comburantes

non applicable

Pression de vapeur:		non déterminé
Densité (à 20 °C):		ca. 0,6 g/cm³
Hydrosolubilité:		pratiquement insoluble
Coefficient de partage:		non déterminé
Viscosité dynamique: (à 25 °C)		450000 - 550000 mPa·s
Densité de vapeur:		non déterminé
Taux d'évaporation:		non déterminé

9.2. Autres informations

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Réaction exothermique avec: alcalies (bases), Amines, Alcool

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.


RAKU® TOOL EP-2305 Resin

Date de révision: 05.11.2020

Page 7 de 11

10.5. Matières incompatibles

alcalies (bases), Amines, Alcool

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1675-54-3	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, éther diglycidique du bisphénol A				
	orale	DL50 mg/kg	11400	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	23000	Rat	
9003-36-5	bisphénol-F-épichlorhydrine				
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	
90529-77-4	1,2,3-propanetriol, éther glycidique				
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	
108-31-6	anhydride maléique				
	orale	DL50 mg/kg	1090	Rat	SDB
	cutanée	DL50 mg/kg	2620	Lapin	SDB

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, éther diglycidique du bisphénol A; bisphénol-F-épichlorhydrine; anhydride maléique)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de données disponibles pour le mélange.

Expériences tirées de la pratique
Observations relatives à la classification

Pas de données disponibles pour le mélange.


RAKU® TOOL EP-2305 Resin

Date de révision: 05.11.2020

Page 8 de 11

Observation diverses

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
1675-54-3	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, éther diglycidique du bisphénol A					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 11 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1,8 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
9003-36-5	bisphénol-F-épichlorhydrine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2,54 mg/l	96 h	poisson		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 1000 mg/l	72 h	algues		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 2,55 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
108-31-6	anhydride maléique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 75 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	SDB	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 74,35 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	SDB	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 42,81 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
9003-36-5	bisphénol-F-épichlorhydrine			
	Biodégradabilité (OCDE): 301 B	16 %	28	
	Difficilement biodégradable.			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
1675-54-3	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, éther diglycidique du bisphénol A	3,242
9003-36-5	bisphénol-F-épichlorhydrine	3,3
108-31-6	anhydride maléique	- 2,61

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
1675-54-3	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, éther diglycidique du bisphénol A	31		

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés

RAKU® TOOL EP-2305 Resin

Date de révision: 05.11.2020

Page 9 de 11

à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Etant donné que seulement les conditions d'utilisation chez l'utilisateur permettent d'attribuer un code spécifique de déchets, il n'est pas possible de spécifier un code de déchets pour ce produit de départ en conformité avec le répertoire Européen de déchets.

Le code spécifique de déchets doit être déterminé en accord avec l'entreprise de traitement de déchets en charge / le fabricant / les autorités compétentes.


L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.


Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU:	UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Epoxide derivatives)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9
	
Code de classement:	M6
Dispositions spéciales:	274 335 375 601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	90
Code de restriction concernant les tunnels:	(-)

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Epoxide derivatives)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9
	
Marine polluant:	yes
Dispositions spéciales:	274, 335, 969



RAKU® TOOL EP-2305 Resin

Date de révision: 05.11.2020

Page 10 de 11

Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité exceptée: E1
 EmS: F-A, S-F

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Epoxide derivatives)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 9



Dispositions spéciales: A97 A158 A197
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
 Passenger LQ: Y964
 Quantité exceptée: E1
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 450 L
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 964
 IATA-Quantité maximale (cargo): 450 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas de données disponibles pour le mélange.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
 Inscription 3

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes > 0,1% (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:
 2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, éther diglycidique du bisphénol A
 bisphénol-F-épichlorhydrine

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

RAKU® TOOL EP-2305 Resin

Date de révision: 05.11.2020

Page 11 de 11

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s) 2, 3, 8, 11, 12

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

Références littéraires et sources importantes des données Règlement (CE) n° 1907/2006; Règlement (CE) n° 1272/2008

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)